



**LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE LION  
RAPPORT DE GESTION  
POUR LE TRIMESTRE ET LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOS  
LE 30 SEPTEMBRE 2021**

**RAPPORT DE GESTION DE LION  
POUR LE TRIMESTRE ET LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021**

**Table des matières**

1.0	Avant-propos .....	2
2.0	Règles de présentation.....	2
3.0	Mise en garde concernant les énoncés prospectifs.....	2
4.0	Mesures non définies par les IFRS et autres indicateurs clés de performance.....	4
5.0	Vue d'ensemble de la Société .....	5
6.0	Recherche et développement.....	6
7.0	Faits saillants financiers .....	7
8.0	Faits saillants opérationnels.....	8
9.0	Faits nouveaux.....	9
10.0	Carnet de commandes .....	9
11.0	Principaux facteurs de risque influant sur la performance de Lion.....	10
12.0	Éléments des résultats d'exploitation.....	13
13.0	Résultats d'exploitation.....	15
14.0	Situation financière.....	21
15.0	Flux de trésorerie.....	22
16.0	Situation de trésorerie et sources de financement .....	23
17.0	Gestion des risques financiers .....	26
18.0	Méthodes comptables, estimations et jugements comptables et nouvelles normes comptables n'ayant pas encore été appliquées .....	27
19.0	Statut de nouvelle société à forte croissance .....	29
20.0	Contrôle interne à l'égard de l'information financière.....	30
21.0	Statut d'émetteur privé étranger .....	30

## **1.0 Avant-propos**

Le rapport de gestion qui suit fournit des renseignements sur la situation financière et les résultats d'exploitation de La Compagnie Électrique Lion (la « Société » ou « Lion ») pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021. Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de la Société pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021. Il doit également être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 inclus dans le prospectus définitif non relié à un placement de Lion daté du 5 mai 2021 (le « prospectus canadien ») déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et la déclaration d'inscription sur formulaire F-1, déposée auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») et déclarée en vigueur le 14 juin 2021 (la « déclaration d'inscription »). Certains renseignements contenus dans le présent rapport de gestion incluent des énoncés prospectifs qui comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer sensiblement des énoncés prospectifs sous-jacents en raison de divers facteurs, y compris ceux décrits à la rubrique 3.0, « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » du présent rapport de gestion. Le présent rapport de gestion reflète l'information dont disposait la Société au 10 novembre 2021, date de préparation du présent rapport de gestion.

## **2.0 Règles de présentation**

L'exercice de la Société couvre la période de 12 mois close le 31 décembre de chaque année. Le présent rapport de gestion a été approuvé par le conseil d'administration de Lion le 10 novembre 2021 et se fonde sur les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de la Société et les notes annexes pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021, qui ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34 *Information financière intermédiaire*.

Tous les montants présentés sont en dollars américains, sauf indication contraire.

Lion possède un seul secteur opérationnel à présenter, soit la fabrication et la vente de véhicules électriques au Canada et aux États-Unis.

La totalité des actions, des options sur actions, des bons de souscription et des données par action présentés dans les états financiers intermédiaires consolidés résumés et dans le présent rapport de gestion ont été ajustés, y compris sur une base rétroactive au besoin pour les périodes antérieures, afin de rendre compte du fractionnement d'actions selon un ratio de 1:4,1289 réalisé dans le cadre du regroupement d'entreprises et du plan de réorganisation (le « regroupement d'entreprises ») de la Société avec Northern Genesis Acquisition Corp. (« NGA »).

Certains chiffres, comme les taux d'intérêt et d'autres pourcentages inclus dans le présent rapport de gestion, ont été arrondis pour en faciliter la présentation. Les pourcentages inclus dans les présentes n'ont pas toujours été calculés sur la base de ces chiffres arrondis, mais sur la base de ces montants avant arrondissement. Pour cette raison, les montants en pourcentage dans ce rapport de gestion peuvent varier légèrement de ceux obtenus en effectuant les mêmes calculs à l'aide des chiffres des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Lion ou dans le texte associé. Certains autres montants qui figurent dans le présent rapport de gestion pourraient ne pas correspondre aux totaux en raison de leur arrondissement.

## **3.0 Mise en garde concernant les énoncés prospectifs**

Le présent rapport de gestion contient des « renseignements prospectifs » et des « énoncés prospectifs » (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des énoncés de faits

historiques, y compris les énoncés sur les croyances et les attentes de Lion, sont des énoncés prospectifs et doivent être évalués comme tels.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent par l'utilisation de termes comme « croire », « pouvoir », « continuer », « prévoir », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « devoir », « planifier », « projeter », « potentiel », « sembler », « rechercher », « futur », « cibler » ou d'autres expressions similaires, notamment l'emploi du futur ou du conditionnel, et d'autres énoncés qui prédisent ou indiquent des tendances et des événements futurs qui n'énoncent pas des faits historiques, bien que les énoncés prospectifs ne contiennent pas tous ces termes. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés concernant le carnet de commandes de la Société et la capacité de la Société à le convertir en ventes réelles, sa stratégie à long terme et sa croissance future, son projet d'usine de batteries et de centre d'innovation au Québec et son usine de fabrication aux États-Unis, ainsi que le lancement prévu de nouveaux modèles de véhicules électriques. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses que Lion juge raisonnables lorsqu'elles sont faites, notamment le fait que Lion sera en mesure de conserver et d'embaucher du personnel clé et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, que Lion continuera d'exploiter ses activités dans le cours normal de ses affaires, que Lion sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, que Lion sera en mesure d'achever avec succès et en temps opportun la construction de son usine de fabrication aux États-Unis ainsi que de son usine de batteries et de son centre d'innovation au Québec, que Lion ne subira pas davantage de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement ou d'interruption d'approvisionnement en matières premières sur une base concurrentielle, que Lion sera en mesure de maintenir sa position concurrentielle, que Lion continuera d'améliorer ses contrôles internes et systèmes opérationnels, financiers et autres pour gérer sa croissance et son envergure et que ses résultats d'exploitation et sa situation financière ne seront pas touchés défavorablement, que Lion sera en mesure de bénéficier, directement ou indirectement (notamment par l'intermédiaire de ses clients), de subventions gouvernementales et d'incitations économiques au cours des périodes à venir et que Lion sera en mesure d'obtenir les fonds supplémentaires requis au cours des périodes à venir, s'il y a lieu, par un financement par capitaux propres ou un financement par emprunt selon des modalités acceptables pour Lion. Ces estimations et ces hypothèses sont formulées par Lion à la lumière de l'expérience de son équipe de direction et de la perception de celle-ci des tendances passées, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes.

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes parce qu'ils se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non à l'avenir. Lion estime que ces risques et incertitudes comprennent les éléments suivants :

- tout changement défavorable dans la conjoncture économique, commerciale, des marchés, financière, politique ou juridique générale aux États-Unis ou au Canada, y compris les conséquences de la pandémie mondiale de COVID-19 et l'émergence de variants de la COVID-19 et les taux de vaccination variables selon les différents pays;
- toute incapacité à fabriquer et à distribuer ses véhicules à grande échelle de manière efficace et économique et à répondre aux besoins commerciaux de ses clients;
- la dépendance à l'égard de ses gestionnaires clés et toute incapacité à attirer ou à retenir du personnel clé;
- toute incapacité à mettre en œuvre la stratégie de croissance de la Société;
- toute fluctuation défavorable et la volatilité du prix des matières premières contenues dans les composants clés nécessaires à la fabrication des produits de Lion;
- la dépendance à l'égard de fournisseurs clés et toute incapacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières;
- toute incapacité à maintenir la position concurrentielle de la Société;
- toute incapacité à réduire ses coûts d'approvisionnement au fil du temps;
- toute incapacité de Lion à maintenir et à améliorer la réputation et la marque de la Société;
- toute réparation ou tout remplacement important de produits en raison de réclamations au titre de la garantie ou de rappels de produits;

- toute défaillance des systèmes de technologie de l'information ou toute atteinte ou tout incident en matière de cybersécurité et de confidentialité des données;
- tout événement ou circonstance se traduisant par l'incapacité de la Société à convertir son carnet de commandes en ventes réelles, notamment la réduction, l'élimination ou l'application discriminatoire de subventions gouvernementales et d'incitations économiques ou la diminution de la nécessité de telles subventions;
- les catastrophes naturelles, les épidémies ou les pandémies, les boycottages et les événements géopolitiques;
- l'issue de toute procédure judiciaire qui pourrait être intentée contre la Société de temps à autre.

Ces risques et autres risques et incertitudes liés aux activités de Lion sont décrits plus en détail à la rubrique « Risk Factors » (« Facteurs de risque ») du prospectus canadien de la Société déposé auprès de l'Autorité ainsi que dans la déclaration d'inscription déposée auprès de la SEC et dans d'autres documents publics déposés auprès de l'Autorité et de la SEC. Bon nombre de ces risques dépassent la capacité de contrôle et de prévision de la direction de Lion. Tout énoncé prospectif attribuable à Lion ou à quiconque agissant en son nom doit être expressément fait sous réserve, dans son ensemble, de la mise en garde présentée et des facteurs de risque énoncés dans le prospectus canadien, la déclaration d'inscription et d'autres documents déposés auprès de l'Autorité et de la SEC.

Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. De plus, les énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date à laquelle ils ont été formulés. Sauf dans les cas où les lois applicables sur les valeurs mobilières l'exigent, Lion n'assume aucune obligation, et se dégage expressément de tout devoir, de mettre à jour, de réviser ou d'examiner tout renseignement prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs.

#### **4.0 Mesures non définies par les IFRS et autres indicateurs clés de performance**

Le présent rapport de gestion fait état de certaines mesures non définies par les IFRS, notamment le BAIIA ajusté, et d'autres indicateurs clés de performance, notamment le carnet de commandes de la Société, qui sont définis ci-après. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux IFRS, n'ont pas de signification normalisée conformément aux IFRS; il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées à des mesures du même type présentées par d'autres entreprises. Elles s'ajoutent plutôt aux mesures conformes aux IFRS et constituent un complément d'information utile à une compréhension plus approfondie des résultats d'exploitation de la Société, tels que les comprend la direction. Elles ne doivent donc pas être considérées isolément pour l'analyse de l'information financière présentée selon les IFRS ni s'y substituer.

Le « BAIIA ajusté » est défini comme le résultat net avant les charges financières, la charge ou l'économie d'impôt sur le résultat et les amortissements, rajusté pour tenir compte de la rémunération fondée sur des actions, des variations de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions, du gain ou de la perte de change et des coûts de transaction et autres charges non récurrentes. Le BAIIA ajusté se veut une mesure supplémentaire de la performance qui n'est ni exigée par les IFRS ni présentée conformément à celles-ci. Lion croit que l'utilisation du BAIIA ajusté constitue un outil supplémentaire que les investisseurs peuvent utiliser pour évaluer les résultats d'exploitation et les tendances en cours et pour comparer ses mesures financières à celles d'autres sociétés comparables, qui peuvent présenter des mesures financières non définies par les IFRS semblables aux investisseurs. Le lecteur doit toutefois savoir que, lors de l'évaluation du BAIIA ajusté, Lion pourrait engager des charges futures semblables à celles qui sont exclues du calcul du BAIIA ajusté. De plus, la présentation de ces mesures par Lion ne doit pas suggérer que celle-ci conclut que ses résultats futurs ne subiront pas l'incidence d'éléments inhabituels ou ponctuels. Le BAIIA ajusté calculé par Lion peut ne pas être comparable à d'autres mesures semblables publiées par d'autres sociétés, car celles-ci pourraient ne pas toutes calculer le BAIIA ajusté de la même façon.

Le présent rapport de gestion fait également référence au carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge. Le carnet de commandes de la Société, exprimé en nombre d'unités ou en montant des ventes qui devraient être comptabilisées à l'avenir pour ce nombre d'unités, est déterminé par la direction selon les bons de commande qui ont été signés, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de subventions gouvernementales ou d'incitations économiques ont été faites par les clients concernés et la Société. Le carnet de commandes de la Société fait référence aux produits qui n'ont pas encore été livrés, mais dont la direction s'attend raisonnablement à ce qu'ils soient livrés dans un délai qui peut être raisonnablement établi et il inclut, dans le cas des bornes de recharge, des services qui n'ont pas été achevés, mais dont la direction s'attend raisonnablement à ce qu'ils soient achevés dans la cadre de la livraison du produit. Lorsque le carnet de commandes de la Société est exprimé sous la forme d'un montant de ventes, ce montant a été déterminé par la direction en fonction des spécifications ou des exigences actuelles de la commande concernée, en supposant qu'aucune modification n'est apportée à ces spécifications ou à ces exigences et, dans les cas où le prix d'un produit ou d'un service peut varier à l'avenir, il représente l'estimation raisonnable de la direction du prix prospectif au moment où cette estimation est présentée. Le carnet de commandes se veut une mesure supplémentaire de la performance qui n'est ni exigée par les IFRS ou quelque autre législation applicable en matière de valeurs mobilières ni présentée conformément à celles-ci. Lion estime que la publication de son carnet de commandes offre un outil supplémentaire aux investisseurs pour évaluer la performance et les tendances de la Société. Le calcul que Lion effectue de son carnet de commandes peut ne pas être comparable à d'autres mesures semblables publiées par d'autres sociétés, car celles-ci pourraient ne pas toutes calculer leur carnet de commandes, les commandes en attente ou leur prise de commandes de la même façon. De plus, la présentation de cette mesure par Lion ne doit pas être interprétée comme une déclaration de Lion selon laquelle tous les véhicules et toutes les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles. Une partie des véhicules et des bornes de recharge figurant dans le carnet de commandes est, dans certaines circonstances, susceptible d'être annulée dans un certain délai. En outre, la transformation en livraisons ou en ventes effectives du carnet de commandes de la Société est soumise à un certain nombre de risques. Par exemple, un client pourrait omettre d'honorer une commande devenue irrévocable, et la Société pourrait ne pas être en mesure de transformer en ventes les commandes incluses dans ses carnets de commandes. La conversion du carnet de commandes de la Société en livraisons et en ventes réelles peut également être influencée par des changements dans les subventions gouvernementales et les incitations économiques. Par exemple, la commande conditionnelle annoncée reçue de Student Transportation of Canada (« STC »), une filiale de STA (telle que définie ci-après), pour 1 000 autobus scolaires LionC entièrement électriques, qui représenterait la plus importante commande unique reçue par la Société à ce jour, dépend de l'octroi satisfaisant à la STC de contributions non remboursables du Fonds pour le transport en commun zéro émission (« FTCZE ») d'Infrastructure Canada, pour lequel STC a déposé une demande officielle qui constitue la première demande faite par un client de Lion en vertu du programme FTCZE. Par conséquent, la réalisation par la Société de son carnet de commandes pourrait être touchée par des variables indépendantes de sa volonté et pourrait ne pas être entièrement réalisée. Voir la rubrique 3.0, « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », et la rubrique 10.0, « Carnet de commandes » du présent rapport de gestion.

En raison de ces limitations, le BAIIA ajusté et le carnet de commandes ne doivent pas être considérés isolément ou comme un substitut aux mesures de performance calculées conformément aux IFRS. Lion compense ces limitations en s'appuyant principalement sur les résultats selon les IFRS de Lion et en utilisant le BAIIA ajusté et le carnet de commandes à titre complémentaire. Nous conseillons au lecteur d'examiner le rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté présenté par la Société à la section « *Rapprochement du BAIIA ajusté* » de la rubrique 13.0, « Résultats d'exploitation » du présent rapport de gestion et de ne pas se fier à une seule mesure financière pour évaluer les activités de Lion.

## **5.0 Vue d'ensemble de la Société**

Lion est une société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Lion est un chef de file dans la conception, le développement, la fabrication et la distribution de véhicules urbains de poids moyens et lourds spécialement conçus pour être entièrement électriques. Lion a acquis une expertise industrielle distincte et un avantage de premier plan dans le segment des véhicules électriques (« VE »)

urbains commerciaux de poids moyens et lourds grâce à plus de dix ans d'expérience en recherche et développement (« R ET D »), en fabrication et en commercialisation de véhicules entièrement électriques. Les véhicules et la technologie de Lion bénéficient de plus de huit millions de milles (13 millions de kilomètres) parcourus par plus de 450 véhicules entièrement électriques spécialement conçus, qui sont aujourd'hui sur la route, dans des conditions de fonctionnement réelles.

La gamme croissante de véhicules entièrement électriques spécialement conçus de Lion comprend sept modèles de camions et d'autobus urbains offerts en vente aujourd'hui.

La principale usine de fabrication de Lion est située à Saint-Jérôme, au Québec, environ 25 milles (ou 40 km) au nord de Montréal, au Québec. L'usine a une superficie d'environ 200 000 pieds carrés et a actuellement une capacité de production annuelle de 2 500 véhicules à grande échelle. L'usine comprend aussi un centre interne de R ET D et de tests.

Les véhicules électriques de Lion sont conçus pour répondre aux besoins de ses clients et sont entièrement conçus, fabriqués et assemblés à l'interne, sans dépendre de la modernisation des véhicules traditionnels à moteur à combustion ou d'intégrateurs tiers. Pour ce faire, Lion a développé ses propres châssis, cabines de camion et carrosseries d'autobus électriques, en intégrant sa technologie de batterie exclusive à capacité énergétique modulaire et son logiciel exclusif Lion.

Comme d'autres acteurs du secteur des véhicules électriques, Lion a adopté un modèle de vente qui repose en général sur la vente directe au client adaptée aux véhicules électriques, évitant ainsi habituellement de faire appel à des concessionnaires tiers. Dans le cadre de sa stratégie de commercialisation, Lion aide ses clients tout au long du parcours de transition vers les véhicules électriques dans tous les aspects critiques de la sélection, du financement, de l'achat et de l'adoption d'un véhicule, y compris l'éducation et la formation sur les véhicules électriques, l'identification et la recherche de subventions gouvernementales applicables, les exigences énergétiques, l'infrastructure de recharge, l'entretien et les solutions télématiques avancées. Afin d'améliorer l'expérience client et de favoriser les achats répétés, Lion s'appuie sur son réseau croissant de centres d'expérience, qui sont des espaces dédiés où les clients potentiels, les décideurs politiques et d'autres parties prenantes du secteur des transports peuvent se familiariser avec les véhicules électriques de Lion, s'informer sur leurs spécifications et leurs avantages, obtenir un soutien aux ventes et rencontrer des représentants, discuter de l'aide sous forme de subvention, obtenir une assistance en matière d'infrastructure de chargement, recevoir une formation sur les véhicules et un soutien à l'entretien, et faire réparer les véhicules existants. Les services offerts sur place dans les centres d'expérience Lion comprennent des démonstrations de produits et un soutien aux ventes, une formation complète, une assistance en matière d'infrastructure de chargement et un soutien à l'entretien. Lion dispose de centres d'expérience répartis stratégiquement dans des marchés clés aux États-Unis et au Canada. Lion dispose actuellement de sept centres d'expérience répartis stratégiquement dans des marchés clés et un total de 14 centres d'expérience devraient être opérationnels d'ici la clôture de l'exercice.

La Société compte actuellement environ 950 employés à l'échelle de l'entreprise. Ils travaillent notamment dans les secteurs de la fabrication, de la R ET D, des ventes et du marketing, du service et dans les secteurs généraux et administratifs.

## **6.0 Recherche et développement**

L'équipe de Lion, composée d'environ 270 ingénieurs et d'autres professionnels de la R ET D, effectue des travaux de recherche et de développement à partir de ses deux centres de R ET D situés à Saint-Jérôme et à Montréal, au Québec.

La R ET D de Lion se penche actuellement sur l'amélioration des véhicules existants et de leurs caractéristiques, le développement de plateformes supplémentaires pour les véhicules électriques et sur la poursuite du développement de systèmes de batteries brevetés.

Lion s'attend à ce que ses dépenses en matière de R ET D augmentent dans un avenir prévisible puisque Lion continuera d'accroître et d'améliorer son offre de produits.

## 7.0 Faits saillants financiers

La performance financière de la Société pour le trimestre clos le 30 septembre 2021 par rapport au trimestre clos le 30 septembre 2020 se résume comme suit :

- livraison de 40 véhicules, soit une augmentation de 30 véhicules par rapport aux 10 véhicules livrés à la même période l'an dernier;
- produits des activités ordinaires de 11,9 millions de dollars, en hausse de 9,3 millions de dollars, comparativement à 2,6 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2020;
- marge brute d'un montant négatif de 1,2 million de dollars, soit une baisse de 0,7 million de dollars comparativement à un montant négatif de 0,5 million de dollars pour le troisième trimestre de 2020;
- charges administratives de 10,0 millions de dollars, incluant une charge de 4,5 millions de dollars liée à la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, en baisse de 16,7 millions de dollars comparativement à 26,7 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2020, une baisse attribuable essentiellement à la forte diminution de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 20,8 millions de dollars, en partie contrebalancée par un accroissement des charges depuis le passage de Lion au statut de société cotée et par le renforcement des capacités du siège social de Lion en prévision d'une croissance attendue des activités;
- frais de vente de 5,2 millions de dollars, y compris une charge de 1,5 million de dollars liée à la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, en baisse de 3,9 millions de dollars, en comparaison de 9,1 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2020, en raison principalement d'une diminution de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 6,0 millions de dollars, partiellement contrebalancée par l'incidence du développement de l'équipe des ventes de Lion et par un accroissement des charges associées aux centres d'expérience;
- bénéfice net de 123,0 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2021, contre une perte nette de 38,6 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2020. Le bénéfice net comptabilisé pour le troisième trimestre de 2021 tient compte d'un gain 138,4 millions de dollars attribuable à une diminution hors trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions et d'un montant de 6,0 millions de dollars attribuable à la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie;
- BAIIA ajusté<sup>1</sup> négatif de 8,8 millions de dollars, en regard d'un BAIIA ajusté négatif de 2,8 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2020, après rajustement de certains éléments hors trésorerie et non récurrents, tels que la variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions, la rémunération fondée sur des actions et d'autres charges non récurrentes;
- acquisition d'immobilisations incorporelles consistant essentiellement en des activités de R ET D, pour un coût de 9,5 millions de dollars, en hausse de 5,1 millions de dollars comparativement à 4,4 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2020;
- Au 30 septembre 2021, Lion avait 317,8 millions de dollars en trésorerie et l'accès à une facilité de crédit renouvelable engagée d'un montant de principal maximal de 100 millions de dollars de même que l'appui du gouvernement fédéral canadien et du gouvernement du Québec pouvant aller jusqu'à environ 100 millions de dollars canadiens (soit environ 50 millions de dollars canadiens chacun) dans le cadre des projets liés à son usine de fabrication de batteries et à son centre d'innovation.

---

<sup>1</sup> Se reporter à la rubrique 4.0, « Mesures non définies par les IFRS et autres indicateurs clés de performance » du présent rapport de gestion.

## 8.0 Faits saillants opérationnels

### *Usine de fabrication aux États-Unis*

La construction de l'enveloppe de bâtiment de la nouvelle usine de 900 000 pieds carrés située à Joliet, en Illinois, (l'« usine de Joliet ») est achevée à environ 90 % et la Société prévoit prendre possession de l'installation louée d'ici la fin de l'année. La production de véhicules devrait commencer au cours du second semestre de 2022. L'usine de Joliet devrait être le plus grand site de production dédié aux véhicules moyens et lourds zéro émission aux États-Unis et la plus grande installation de Lion dans ce pays. L'usine de Joliet devrait permettre à la Société de répondre à la demande croissante du marché pour des véhicules zéro émission « faits aux États-Unis ». L'usine devrait représenter un investissement total d'environ 130 millions de dollars de la part de Lion. En outre, les obligations contractuelles de la Société en matière de location de l'installation devraient s'élever à environ 72 millions de dollars sur une période de 15 ans. Colliers International a été retenue comme gestionnaire de projet de construction et Merkur comme conseillère pour la planification globale du projet d'aménagement du bâtiment et d'installation des équipements de production, ainsi que pour la mise en service de l'usine. Tous les investissements liés au bâtiment sont encourus par le propriétaire. Au 30 septembre 2021, les dépenses liées au projet engagées par la Société s'élevaient à 1,7 million de dollars. La Société s'attend à ce que les dépenses liées au projet augmentent considérablement dans les trimestres à venir lorsqu'elle prendra possession de l'installation louée et procédera à l'achat et à l'installation des équipements de production et autres équipements.

### *Construction d'une usine de fabrication de batterie et d'un centre d'innovation*

La construction de l'usine de fabrication de batteries et du centre d'innovation prévus par la Société, qui seront situés dans l'Aérocité internationale de Mirabel (YMX), au Québec, avance comme prévu. Le projet d'usine de fabrication de batteries et du centre d'innovation de Lion devrait représenter un investissement d'environ 150 millions de dollars (185 millions de dollars canadiens). Lion s'attend à bénéficier d'un appui du gouvernement fédéral canadien et du gouvernement du Québec pouvant aller jusqu'à environ 100 millions de dollars canadiens (soit environ jusqu'à 50 millions de dollars canadiens chacun) dans le cadre des projets liés à son usine de fabrication de batteries et à son centre d'innovation, dont jusqu'à 30 % devraient faire l'objet d'une dispense sous réserve de certains critères liés à Lion et à l'exploitation des installations. Les installations seront la propriété de Lion et seront situées à côté de l'aéroport international Montréal-Mirabel sur une propriété de 1,6 million de pieds carrés louée de Aéroports de Montréal. JR Automation, une société du groupe Hitachi, a été retenue pour l'automatisation de la fabrication des batteries et la sélection des équipements, et en parallèle, Pomerleau Inc. a été retenue à titre de gestionnaire de projet et d'entrepreneur général pour la construction de l'usine de batteries et du centre d'innovation. L'usine sera hautement automatisée et devrait commencer la production d'ensembles batteries et de modules de batterie à partir de cellules Lithium-ion au second semestre de 2022, et atteindre une capacité de production annuelle de batteries de 5 gigawattheures, ce qui est suffisant pour électrifier environ 14 000 camions et autobus Lion de poids moyens et lourds zéro émission. Le maintien de la propriété de sa propre production de batteries devrait constituer un différentiateur stratégique clé pour la Société, car il lui permettra d'exercer un contrôle accru sur une partie essentielle de la chaîne d'approvisionnement de ses produits, tout en lui permettant de réduire ses coûts. Au 30 septembre 2021, les dépenses engagées par la Société pour ce projet s'élevaient à 0,9 million de dollars et elles devraient augmenter de manière significative au cours des prochains trimestres.

### *Commandes importantes*

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2021, Lion a obtenu une autre commande de 35 autobus scolaires LionC et une nouvelle commande de 35 bornes de recharge de niveau 2 de la part de la province de l'Île-du-Prince-Édouard (I.P.E). Ces véhicules s'ajouteront aux 12 autobus scolaires LionC opérant déjà dans la province et parcourant les routes dans la région de Charlottetown depuis le début de 2021. Lion a également obtenu une nouvelle commande de la part de Zūm Services Inc, un exploitant d'autobus scolaires de premier plan, pour 30 autobus scolaires LionA, et une nouvelle commande de la part d'Amazon pour 15 camions-tracteurs Lion8.

### *Convention de crédit*

Le 11 août 2021, la Société a conclu avec un syndicat de prêteurs une nouvelle convention de crédit qui prévoit une facilité de crédit renouvelable engagée d'un montant de principal maximal de 100 millions de dollars qui est destinée à financer le fonds de roulement, les dépenses d'investissement et les frais généraux. Une description détaillée de la facilité est fournie à la rubrique 16.0, « Situation de trésorerie et sources de financement », du présent rapport de gestion.

## **9.0 Faits nouveaux**

### *Lancement d'une ambulance 100 % électrique*

Le 18 octobre 2021, Lion et Demers Ambulances, une entreprise québécoise chef de file dans la fabrication de véhicules ambulanciers en Amérique du Nord, ont dévoilé l'ambulance Demers eFX, la première ambulance entièrement électrique et au châssis spécifiquement conçu pour une ambulance, dont la commercialisation est prévue pour le deuxième semestre de 2022. Le châssis Lion5 de l'ambulance Demers eFX sera assemblé par Lion, tandis que le compartiment médical et l'assemblage final seront réalisés par Demers Ambulances. La nouvelle ambulance 100 % électrique sera commercialisée à l'échelle de l'Amérique du Nord, et éventuellement, à l'échelle mondiale puisque les véhicules de Demers Ambulances et de ses marques affiliées sont déjà en service dans 43 pays. Cette entente mutuelle et exclusive entre Lion et Demers contemple le déploiement d'au moins 1 500 ambulances 100 % électrique au cours des cinq prochaines années par Demers Ambulances.

### *Commande conditionnelle de Student Transportation of Canada*

Le 25 octobre 2021, Lion a annoncé qu'elle avait reçu une commande conditionnelle pour 1 000 autobus scolaires LionC entièrement électriques de Student Transportation of Canada (« STC »), une filiale de Student Transportation of America (« STA »), un chef de file nord-américain de l'industrie du transport scolaire, de la sécurité des usagers et des services de gestion de flottes, dont l'actionnaire de contrôle est la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les livraisons commenceraient en 2022 et se poursuivraient jusqu'à la première moitié de 2026. Cette commande dépend de l'octroi satisfaisant à la STC de contributions non remboursables du FTCZE d'Infrastructure Canada, pour lequel STC a déposé une demande officielle. Dans le cadre du programme FTCZE, le gouvernement du Canada vise à investir 2,75 milliards de dollars sur cinq ans pour appuyer les exploitants de transport en commun et d'autobus scolaires dans leur transition vers l'électrification.

### *Commande du Groupe Autocar Jeannois*

Le 28 octobre 2021, Lion a annoncé avoir reçu du Groupe Autocar Jeannois (« Jeannois ») une commande pour 35 autobus scolaires LionC entièrement électriques qui seront livrés au cours des cinq prochaines années. La commande inclut également une option de la part de Jeannois pour cinq autobus LionC supplémentaires. Jeannois a aussi placé une commande pour quatre autobus LionM qui seront livrés au cours des quatre prochaines années, afin de remplacer progressivement ses minibus de luxe propulsés au diesel utilisés dans sa division de transport de voyageurs par navettes dans les secteurs corporatif et touristique.

## **10.0 Carnet de commandes**

Au 10 novembre 2021, le carnet de commandes de véhicules de Lion s'élevait à 2 024 véhicules de poids moyens et lourds entièrement électriques, soit 261 camions et 1 763 autobus, représentant une valeur totale combinée d'environ 500 millions de dollars. En outre, Lion Énergie, la division de Lion qui aide les clients à sélectionner, acheter et déployer des infrastructures de recharge, et à gérer les projets

associés, avant la livraison des véhicules, et qui génère des revenus par des services de gestion de projet et de conseil ainsi que par la revente de bornes de recharge par l'entremise de fabricants mondiaux d'infrastructures de recharge, disposait au 10 novembre 2021 d'un carnet de commandes de 187 bornes de recharge, représentant une valeur totale combinée d'environ 2,5 millions de dollars.

## **11.0 Principaux facteurs de risque influant sur la performance de Lion**

Lion estime que sa performance et sa réussite future reposent sur de multiples facteurs qui présentent des possibilités significatives, mais qui posent également des risques et des défis, y compris ceux traités ci-après et dans la section du prospectus canadien et de la déclaration d'inscription intitulée « Risk Factors » (« Facteurs de risque »).

### *Demande des clients en matière d'électrification*

La demande pour les véhicules de Lion dépend fortement de la demande générale des clients pour les véhicules électriques. L'électrification des véhicules commerciaux de poids moyens et lourds continue de prendre de l'élan, car les utilisateurs et les autorités gouvernementales recherchent de nouvelles solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») et la pollution atmosphérique en général, tandis que la compétitivité des véhicules électriques sur le plan des coûts continue de s'améliorer. Même si Lion prévoit qu'un nombre croissant de propriétaires et d'exploitants de parcs de véhicules chercheront des solutions entièrement électriques pour réduire l'empreinte carbone de leurs parcs de véhicules diesel, sa performance et son succès futur dépendront en grande partie des taux d'adoption des véhicules électriques par les clients sur les marchés sur lesquels elle exerce ses activités. Lion entend tirer parti de son offre étendue de véhicules électriques disponibles actuellement à l'achat, et de son solide engagement auprès des propriétaires de grands parcs et d'autres clients potentiels, afin de bénéficier de la demande croissante en matière de véhicules électriques.

De plus, afin de répondre à la demande des clients et de favoriser l'adoption de ses véhicules et de ses solutions, Lion prévoit d'augmenter considérablement sa capacité de production et d'étendre son réseau de centres d'expérience, ce qui devrait nécessiter des dépenses d'investissement et d'exploitation importantes.

### *Réduction du coût total de possession*

Le coût total de possession (« CTP ») ainsi que la qualité et la fiabilité sont les principaux facteurs qui déterminent les décisions d'achat de camions et d'autobus pour les propriétaires et les exploitants de parcs. La direction de Lion estime que le CTP des camions de Lion est favorable par rapport aux véhicules diesel comparables actuels dans la plupart des cas d'utilisation. À l'avenir, l'avantage du CTP des camions électriques devrait encore augmenter à mesure que les prix des véhicules électriques diminueront, ce qui, à son tour, améliorera encore l'avantage économique et incitera encore plus les propriétaires et les exploitants de parcs à acheter des véhicules entièrement électriques de Lion. Sur le marché des autobus scolaires, le kilométrage annuel inférieur des unités individuelles rend généralement les coûts énergétiques et d'entretien inférieurs insuffisants pour compenser les coûts initiaux actuellement plus élevés des véhicules électriques par rapport aux véhicules diesel actuels. Ainsi, à l'heure actuelle, des subventions sont souvent nécessaires pour que les autobus électriques soient compétitifs par rapport aux véhicules diesel d'un point de vue du CTP dans cette catégorie. Au fil du temps, à mesure que le coût des véhicules diminuera en raison, notamment, de la réduction du coût des batteries grâce à une intégration verticale accrue dans la fabrication des systèmes de batteries, de l'augmentation du pouvoir d'achat auprès des fournisseurs grâce à des engagements de volume plus importants, de l'utilisation accrue des capacités de fabrication et d'autres gains de productivité, le CTP des autobus électriques devrait devenir favorable, même en l'absence de subventions.

### *Développement de produits*

La stratégie de croissance de Lion dépend en partie de sa capacité à introduire efficacement de nouveaux produits et à mettre en œuvre de nouveaux services et solutions axés sur la technologie, ce qui devrait nécessiter d'importantes dépenses d'investissement et d'exploitation.

Au 30 septembre 2021, Lion disposait de sept véhicules urbains entièrement électriques pouvant être achetés. L'offre de produits comprenait (i) des camions, à savoir Lion6 (camion de classe 6), Lion8 (camion de classe 8), Lion8 Reefer et Lion8 Refuse, (ii) des autobus scolaires, à savoir LionC (autobus scolaire de type C) et LionA (autobus scolaire de type A) et (iii) une navette, le LionM. Les produits en développement de Lion comprennent huit autres véhicules urbains entièrement électriques, dont le camion-tracteur Lion8, le camion-benne Lion, le camion utilitaire Lion, l'autobus scolaire de type D LionD, le camion de classe 5 Lion5, le camion de classe 7 Lion7, le camion-grue Lion et l'ambulance Lion. En parallèle, Lion entend poursuivre le développement et l'amélioration de ses produits, services et solutions existants.

### *Contexte réglementaire et incitations gouvernementales et économiques*

Lion mène ses activités dans un secteur soumis à des réglementations environnementales dans les différentes administrations dans lesquelles elle vend ses produits. En raison de l'attention accrue portée à l'environnement mondial, les véhicules commerciaux font l'objet d'un examen minutieux de la part des clients, des entreprises et des organismes gouvernementaux et de réglementation, car ils génèrent une part importante des émissions mondiales de GES. Alors que les réglementations devraient continuer de devenir de plus en plus strictes au fil du temps, en particulier à l'égard de l'utilisation de véhicules diesel, divers programmes de subventions et d'incitations financières ont été introduits par les autorités gouvernementales au Canada et aux États-Unis pour promouvoir l'adoption de véhicules sans émissions. À l'heure actuelle, la demande de véhicules Lion est souvent influencée par les crédits d'impôt fédéraux, provinciaux et locaux, crédits d'impôt des états, les remises, les subventions et autres incitations et programmes gouvernementaux qui encouragent l'utilisation de véhicules électriques à batterie. Il s'agit notamment de divers programmes gouvernementaux qui mettent à disposition des fonds de subvention pour l'achat de véhicules électriques à batterie. En outre, la demande de véhicules Lion peut être liée aux lois, règles, règlements et programmes qui exigent des réductions des émissions de carbone, comme les diverses mesures mises en œuvre par les législateurs et les organismes de réglementation en Californie et au Québec, entre autres, visant l'accroissement de l'utilisation de véhicules électriques et autres véhicules zéro émission, y compris l'établissement d'objectifs fermes dans certains cas pour le nombre de ces véhicules exploités sur les routes à des dates précises et la promulgation de diverses lois et autres programmes à l'appui de ces objectifs.

### *Chaîne d'approvisionnement mondiale*

Les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, notamment les problèmes de congestion dans les ports et les fermetures et retards intermittents chez les fournisseurs, ont entraîné des pénuries de composants, des retards dans la livraison des pièces et des matières premières, ainsi que, dans certains cas, des coûts supplémentaires et des ralentissements de la production pour les fabricants. Par conséquent, la Société pourrait devoir continuer à assumer des frais de transport et de logistique croissants afin d'accélérer la livraison des composants utilisés dans ses véhicules et d'augmenter activement les niveaux de stock, en particulier compte tenu des perturbations actuelles dans la chaîne d'approvisionnement qui pourraient se poursuivre dans un avenir prévisible. De plus, la Société peut, de temps à autre, faire face à des pénuries de matières premières et de composants qui, par conséquent, peuvent entraîner des ralentissements de la production. Le degré et la durée des perturbations des activités commerciales futures sont inconnus à l'heure actuelle. Si la chaîne d'approvisionnement est perturbée de manière prolongée, cela pourrait avoir une incidence sur la performance de Lion.

### *Coûts des matières premières et des fournitures*

Les composants des véhicules Lion sont fabriqués à partir de diverses matières premières, notamment l'aluminium, l'acier, la fibre de carbone, les métaux non ferreux (tels que le cuivre) et autres matériaux et

minéraux utilisés dans la fabrication des batteries au lithium-ion. Les prix de ces matières premières fluctuent en fonction des conditions du marché et de la demande mondiale. Bien que Lion gère certains de ces risques par le biais d'accords contractuels à long terme avec des fournisseurs en ce qui concerne l'approvisionnement en certains composants clés de ses véhicules, notamment les batteries au lithium-ion, Lion ne couvre pas actuellement son exposition à long terme aux fluctuations des prix des matières premières et des fournitures. Par conséquent, une augmentation des prix des matières premières et des fournitures pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de la Société si elle n'est pas en mesure de trouver d'autres alternatives de fabrication ou de fournitures ou de transférer ces augmentations de coûts aux clients.

### *Cours de change*

Les produits des activités ordinaires de la Société sont présentés en dollars américains, mais sa monnaie fonctionnelle est le dollar canadien et la majorité de ses transactions sont effectuées en dollars canadiens. Les usines de fabrication actuelles de la Société sont situées au Canada. Les fournisseurs de la Société sont situés au Canada, aux États-Unis et dans d'autres administrations. L'endettement de la Société est libellé en dollars canadiens. À l'avenir, la stratégie de croissance de la Société nécessitera des investissements importants au Canada et aux États-Unis. Par conséquent, les produits des activités ordinaires, la marge brute et le résultat net de la Société présentés en dollars américains sont et devraient continuer à être exposés aux fluctuations des cours de change.

### *Caractère saisonnier*

Les ventes de la Société ont connu dans le passé des variations substantielles d'un trimestre à l'autre, en particulier si l'on considère qu'elles ont été principalement constituées de ventes d'autobus scolaires qui dépendent essentiellement du calendrier scolaire. Historiquement, la saison de pointe de la Société était située au cours de ses troisième et quatrième trimestres. Bien que la Société s'attende à continuer à connaître des variations saisonnières de ses ventes dans un avenir prévisible, la direction estime que la composition des ventes de produits pourrait varier considérablement à l'avenir, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de croissance de la Société et à mesure que les ventes de camions deviennent plus importantes et que de nouveaux produits sont lancés. Par conséquent, il est difficile de prédire si les tendances historiques se reproduiront à l'avenir.

### *Situation actuelle en ce qui concerne la COVID-19*

L'annonce officielle de la pandémie mondiale de COVID-19 en mars 2020 a entraîné la promulgation, par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et gouvernements des états, de nombreuses mesures visant à protéger le public, qui ont eu des répercussions sur les activités de Lion. De temps à autre, ces mesures ont provoqué l'arrêt complet ou une grande réduction de la production à l'usine de fabrication de Lion. Elles ont également eu un impact sur les activités de recherche et développement, de marketing, de vente et sur le marché secondaire de la Société. De même, ces mesures ont eu un grand retentissement sur les clients, les fournisseurs et les autres partenaires commerciaux, ainsi que sur leurs activités respectives.

Une grande incertitude continue d'entourer la pandémie de COVID-19. La pandémie de COVID-19 a eu une incidence négative considérable sur l'économie mondiale en 2020 et continue d'avoir des répercussions néfastes en 2021 et peut-être au-delà. Compte tenu de la nature dynamique de la pandémie, comme le montrent l'émergence de variants de la COVID-19, les taux d'infection et de vaccination, ainsi que les réglementations et mesures gouvernementales qui continuent de fluctuer, l'ampleur de son incidence sur les activités et les résultats futurs de Lion dépendra de l'évolution de la situation et de tous les autres effets sur l'économie mondiale et les marchés sur lesquels Lion exploite et vend ses produits, notamment le Canada et les États-Unis. Par conséquent, à la date du présent rapport de gestion, la direction n'était pas en mesure d'évaluer la rapidité avec laquelle les activités de Lion reviendront à la normale ni les conséquences financières de ces événements pour le moment, mais elle continue de suivre de près l'évolution de la situation.

## 12.0 Éléments des résultats d'exploitation

### *Produits des activités ordinaires*

Jusqu'à présent, les produits des activités ordinaires de Lion proviennent principalement de la vente de ses autobus scolaires entièrement électriques. Par suite de la montée en puissance de la fabrication de camions, Lion prévoit qu'une part importante de ses produits des activités ordinaires sera liée à la vente de camions entièrement électriques.

### *Coût des ventes*

Le coût des ventes de Lion comprend les coûts des matériaux, les frais de transport, la main-d'œuvre, les frais généraux de fabrication et les autres coûts directs liés à la production de véhicules électriques.

### *Charges administratives*

Les charges administratives comprennent la location d'installations, la rémunération fondée sur des actions, ainsi que les frais liés à la gestion, aux technologies de l'information, aux ressources humaines, à la comptabilité et aux fonctions administratives générales. Lion s'attend à ce que ses charges administratives en trésorerie augmentent dans un avenir prévisible, à mesure qu'elle accroît ses effectifs pour soutenir l'expansion de ses activités, et en raison des coûts associés au statut de société cotée, y compris la conformité aux règles et règlements de la SEC et aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, des frais boursiers et juridiques, d'audit et d'assurance supplémentaire (y compris l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants), des coûts relatifs aux activités liées aux relations avec les investisseurs et à d'autres services administratifs et de professionnels.

### *Frais de vente*

Les frais de vente comprennent les charges salariales et autres charges similaires liées à l'équipe et au personnel des ventes d'autobus et de camions Lion, la rémunération fondée sur des actions, le développement commercial, les ventes sur les marchés secondaires, le marketing et les communications, ainsi que les charges engagées pour les événements publicitaires et de marketing. Lion s'attend à ce que ses frais de vente en trésorerie augmentent dans un avenir prévisible, à mesure qu'elle développe son équipe des ventes et accroît ses effectifs pour soutenir la croissance de ses activités.

### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction comprennent les frais bancaires, les frais juridiques et les autres honoraires de professionnels engagés dans le cadre du regroupement d'entreprises.

### *Charges financières*

Les charges financières comprennent principalement les intérêts payés sur l'encours de la dette de Lion, les intérêts sur les obligations locatives, ainsi que les charges de désactualisation hors trésorerie sur les actions ordinaires rachetables au gré du porteur et les charges de désactualisation et de réévaluation hors trésorerie sur le solde du prix d'achat à payer relativement à l'acquisition des droits de concession.

### *(Gain) perte de change*

Les gains et pertes de change représentent les gains et les pertes en raison des variations des cours de change sur des instruments tels que les soldes de trésorerie, les créances, les fournisseurs et autres créditeurs, les soldes de la dette et d'autres comptes qui ne sont pas libellés en dollars canadiens.

### *Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions*

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, dans le cadre de la conclusion d'une convention d'achat-cadre et d'un bon de travail (collectivement, la « CAC ») avec Amazon Logistics, Inc., la Société a émis en faveur d'Amazon.com NV Investment Holdings LLC (le « détenteur du bon de souscription ») un bon de souscription d'actions ordinaires de la Société (le « bon de souscription client déterminé ») dont les droits s'acquièrent, sous réserve des conditions qui y sont énoncées, en fonction du montant total des dépenses effectuées par Amazon.com, Inc. et ses sociétés affiliées sur les produits ou services de Lion.

Au choix du détenteur du bon de souscription, toute portion acquise du bon de souscription client déterminé peut être exercée soit au comptant par le paiement du prix d'exercice applicable ou au moyen d'une émission nette établie en fonction de la valeur dans le cours du bon de souscription client déterminé. Le prix d'exercice du bon de souscription client déterminé correspond à 5,66 \$. Le bon de souscription client déterminé octroie au détenteur du bon de souscription le droit d'acquérir jusqu'à 35 350 003 actions ordinaires de Lion représentant environ 15 %, après dilution partielle, des actions ordinaires émises et en circulation de Lion.

Le bon de souscription client déterminé a été acquis en partie et peut être exercé à l'égard de 5 302 511 actions ordinaires de Lion. La tranche restante du bon de souscription client déterminé sera acquise en trois tranches, en fonction du montant total d'achats effectués par Amazon.com, Inc. et ses sociétés affiliées en produits ou services de Lion. La durée du bon de souscription client déterminé est de huit ans et il expire le 1<sup>er</sup> juillet 2028. L'acquisition complète du bon de souscription client déterminé est conditionnelle à des achats en biens et services de Lion d'au moins 1,1 milliard de dollars pendant la durée de ce bon de souscription, sous réserve d'une acquisition par anticipation dans certains cas, y compris un changement de contrôle de Lion ou de la résiliation de la CAC pour un motif déterminé.

Lion a déterminé que le bon de souscription client déterminé est un instrument dérivé et doit être classé comme un passif conformément à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, et IFRS 9 *Instruments financiers*. La partie acquise du bon de souscription client déterminé est initialement comptabilisée à sa juste valeur au titre d'une obligation liée au bon de souscription d'actions, puis réévaluée à chaque date de clôture, un actif sur contrat correspondant étant comptabilisé à la date de comptabilisation initiale. L'actif sur contrat correspondant comptabilisé à la date de comptabilisation initiale sera amorti comme une réduction des produits des activités ordinaires sur un pourcentage par dollar de produits des activités ordinaires générés avec Amazon.com, Inc. et ses sociétés affiliées.

Lors de la réalisation du regroupement d'entreprises, chaque bon de souscription en cours permettant d'acquérir des actions ordinaires de NGA a été converti en un bon de souscription permettant d'acquérir une action ordinaire de Lion (le « bon de souscription de Lion ») au prix de 11,50 \$ l'action. Au total, 27 111 741 bons de souscription de NGA ont été convertis en 27 111 741 bons de souscription de Lion, dont 15 972 672 sont négociés en bourse et 11 139 069 sont négociés par la voie de placements privés.

La Société a déterminé que les bons de souscription sont des instruments dérivés et doivent être classés comme un passif conformément à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, et IFRS 9 *Instruments financiers*. Les bons de souscription sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis sont réévalués à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Chaque bon de souscription négocié en bourse permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 11,50 \$ l'action. Les bons de souscription négociés en bourse deviennent exerçables à la plus tardive des dates entre : i) la date tombant 30 jours après la réalisation du regroupement d'entreprises et ii) la date tombant 12 mois après la date d'introduction en bourse de NGA (20 août 2020), et ils expireront cinq ans après la réalisation du regroupement d'entreprises, ou avant en cas de rachat ou de liquidation. La Société peut racheter les bons de souscription négociés en bourse en cours après qu'ils sont devenus exerçables, en totalité au prix de 0,01 \$ chacun, à condition que le dernier prix de vente déclaré des actions ordinaires de la Société soit égal ou supérieur à 18,00 \$ l'action pendant 20 jours de bourse au cours d'une période de 30 jours de bourse commençant une fois que les bons de souscription négociés en bourse

deviennent exerçables et se terminant le troisième jour de bourse précédant la date à laquelle la Société donne un avis approprié de ce rachat.

Chaque bon de souscription négocié par la voie de placements privés permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 11,50 \$ l'action et devient exerçable 30 jours après la réalisation du regroupement d'entreprises et expirera cinq ans après la réalisation du regroupement d'entreprises. Les bons de souscription négociés par la voie de placements privés ne sont pas rachetables par la Société tant qu'ils sont détenus par Northern Genesis Sponsor LLC ou ses cessionnaires autorisés.

### **13.0 Résultats d'exploitation**

*Comparaison du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 et du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2020*

Les résultats de Lion pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2021 et 2020 s'établissent comme suit :

	(non audité) – Trimestre clos le				(non audité) – Période de neuf mois close le			
	30 septembre 2021	30 septembre 2020	Variation	Variation (%)	30 septembre 2021	30 septembre 2020	Variation	Variation (%)
(Montants en milliers de dollars, à l'exception des données sur les actions et des données par action)								
Produits des activités ordinaires	11 925 \$	2 613 \$	9 313 \$	356 %	34 840 \$	9 918 \$	24 921 \$	251 %
Coût des ventes	13 153 \$	3 145 \$	10 008 \$	318 %	36 974 \$	10 458 \$	26 516 \$	254 %
Marge brute	(1 227)\$	(532)\$	(695)\$	s.o.	(2 134)\$	(540)\$	(1 595)\$	s.o.
Marge bénéficiaire brute	(10,3) %	(20,4) %	s.o.	10,1 %	(6,1) %	(5,4) %	s.o.	(0,7) %
Charges d'exploitation :								
Charges administratives	9 969 \$	26 690 \$	(16 721)\$	n.s.	66 241 \$	28 596 \$	37 645 \$	n.s.
Frais de vente	5 208 \$	9 104 \$	(3 895)\$	n.s.	22 930 \$	11 569 \$	11 361 \$	n.s.
Coûts de transaction	0 \$	0 \$	0 \$	n.s.	13 655 \$	0 \$	13 655 \$	n.s.
Perte d'exploitation	(16 405)\$	(36 326)\$	19 921 \$	n.s.	(104 961)\$	(40 705)\$	(64 256)\$	n.s.
Charges financières	229 \$	1 839 \$	(1 609)\$	(88) %	7 139 \$	5 603 \$	1 535 \$	27 %
(Gain) perte de change	(1 224)\$	868 \$	(2 092)\$	n.s.	(1 300)\$	(283)\$	(1 017)\$	n.s.
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions	(138 424)\$	(444)\$	(137 980)\$	n.s.	(39 209)\$	(444)\$	(38 765)\$	n.s.
Résultat net	123 013 \$	(38 588)\$	161 601 \$	n.s.	(71 591)\$	(45 581)\$	(26 010)\$	n.s.
Écart de conversion	1 034 \$	(602)\$	1 636 \$	n.s.	(3 413)\$	(755)\$	(2 658)\$	n.s.
Résultat global	124 047 \$	(39 190)\$	163 237 \$	n.s.	(75 004)\$	(46 336)\$	(28 668)\$	n.s.
Résultat de base par action <sup>1)</sup>	0,65 \$	(0,35)\$	1,00 \$	n.s.	(0,47)\$	(0,41)\$	(0,06)\$	n.s.
Résultat dilué par action <sup>1)</sup>	0,60 \$	(0,35)\$	0,95 \$	n.s.	(0,47)\$	(0,41)\$	(0,06)\$	n.s.

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	<u>189 007 819</u>	<u>110 551 314</u>	<u>–</u>	<u>s.o.</u>	<u>152 985 749</u>	<u>110 551 314</u>	<u>–</u>	<u>s.o.</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	<u>204 709 857</u>	<u>110 551 314</u>	<u>–</u>	<u>s.o.</u>	<u>152 985 749</u>	<u>110 551 314</u>	<u>–</u>	<u>s.o.</u>

s.o. = sans objet

n.s.= non significatif

<sup>1)</sup> Tous les montants ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions effectué dans le cadre du regroupement d'entreprises. Se reporter à la rubrique 2.0, « Règles de présentation » du présent rapport de gestion.

### *Produits des activités ordinaires*

Les produits des activités ordinaires se sont chiffrés à 11,9 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, en hausse de 9,3 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à une augmentation de 30 unités du nombre de véhicules vendus, qui est passé de 10 unités (tous des autobus scolaires; 7 véhicules au Canada et 3 véhicules aux États-Unis) pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 à 40 unités (28 autobus scolaires et 12 camions; 28 véhicules au Canada et 12 véhicules aux États-Unis) pour le trimestre clos le 30 septembre 2021. Les produits des activités ordinaires pour le trimestre clos le 30 septembre 2021 ont été touchés par les difficultés persistantes liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale qui ont obligé la Société à retarder l'assemblage final de certains véhicules et ont entraîné une augmentation des niveaux de stocks.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les produits des activités ordinaires se sont chiffrés à 34,8 millions de dollars, en hausse de 24,9 millions de dollars, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à une augmentation de 91 unités du nombre de véhicules vendus, qui est passé de 34 unités (tous des autobus scolaires; 19 véhicules au Canada et 15 véhicules aux États-Unis) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 à 125 unités (94 autobus scolaires et 31 camions; 91 véhicules au Canada et 34 véhicules aux États-Unis) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021.

### *Coût des ventes*

Le coût des ventes s'est établi à 13,2 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2021 et à 37,0 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, en hausse respectivement de 10,0 millions de dollars et de 26,5 millions de dollars comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette variation par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent est principalement attribuable à l'augmentation des volumes de vente et des volumes de production, à la majoration des coûts fixes de fabrication liés à l'accélération de la cadence de production prévue pour les prochains trimestres, ainsi qu'à l'incidence des difficultés persistantes liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale.

### *Marge brute*

La marge brute a décliné de 0,7 million de dollars, passant d'un montant négatif de 0,5 million de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 à un montant négatif de 1,2 million de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2021. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, la marge brute a fléchi de 1,6 million de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent pour s'établir à un montant négatif de 2,1 millions de dollars. La contraction enregistrée pour les deux périodes est principalement attribuable à l'incidence de la majoration des coûts fixes de fabrication liés à l'accélération de la cadence de production prévue pour les prochains trimestres, ainsi qu'à l'incidence des difficultés persistantes liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale. Cette contraction a toutefois été contrebalancée par l'incidence favorable de la hausse des volumes de vente sur la marge brute.

### *Charges administratives*

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, les charges administratives ont diminué de 16,7 millions de dollars, passant de 26,7 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 à 10,0 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2021. La baisse est principalement attribuable à une diminution importante de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 20,8 millions de dollars, en partie contrebalancée par un accroissement des charges depuis le passage de Lion au statut de société cotée et par le renforcement des capacités du siège social de Lion en prévision d'une croissance attendue des activités.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les charges administratives ont augmenté de 37,6 millions de dollars, passant de 28,6 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 à 66,2 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021. La hausse est principalement attribuable à une augmentation importante de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 26,6 millions de dollars, ainsi qu'à un accroissement des charges depuis le passage de Lion au statut de société cotée et au renforcement des capacités du siège social de Lion en prévision d'une croissance attendue des activités.

Les charges administratives pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 comprennent également une charge de 0,9 million de dollars et de 1,6 million de dollars respectivement, liée à la souscription d'une assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants à des conditions tenant compte du statut de société cotée de Lion, charge sensiblement plus élevée que celles qui ont été engagées par la Société au cours des périodes précédentes en tant que société fermée.

### *Frais de vente*

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, les frais de vente ont diminué de 3,9 millions de dollars, passant de 9,1 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 à 5,2 millions de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2021. La baisse est principalement attribuable à une diminution de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 6,0 millions de dollars, partiellement contrebalancée par le développement de l'équipe des ventes de Lion et par une augmentation des charges liées aux centres d'expérience.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les frais de vente se sont établis à 22,9 millions de dollars, en hausse de 11,4 millions de dollars, comparativement à 11,6 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020. Cette hausse est principalement attribuable à une forte augmentation de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 6,0 millions de dollars, au développement de l'équipe des ventes de Lion et à un accroissement des charges associées aux centres d'expérience.

### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction de 13,7 millions de dollars pour la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 sont liés à la réalisation du regroupement d'entreprises et étaient principalement composés de frais juridiques, de frais bancaires et d'autres honoraires de professionnels.

### *Charges financières*

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, les charges financières ont diminué de 1,6 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'une baisse considérable de la dette moyenne en cours durant la période attribuable à certains remboursements d'emprunts ou au reclassement en actions ordinaires de ces dettes connexes, qui ont eu lieu le 6 mai 2021, dans le cadre de la clôture du regroupement d'entreprises.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les charges financières ont augmenté de 1,5 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des coûts d'emprunts liés à un accroissement de la dette moyenne en cours et par une hausse des charges d'intérêts sur les instruments de créance convertibles, lesquelles ont été partiellement compensées par une charge de désactualisation sur les actions ordinaires rachetables au gré du porteur moins élevée. Ces coûts ont été engagés jusqu'aux remboursements respectifs ou au reclassement en actions ordinaires de ces dettes connexes, qui ont eu lieu le 6 mai 2021, dans le cadre de la clôture du regroupement d'entreprises.

### *(Gain) perte de change*

Les gains et pertes de change pour toutes les périodes présentées se rapportent principalement à la réévaluation des actifs monétaires nets libellés en monnaies étrangères. Les gains de change pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 ont augmenté respectivement de 2,1 millions de dollars et de 1,0 million de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison principalement d'un affaiblissement du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de ces périodes de 2021 par rapport aux périodes correspondantes de 2020.

### *Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions*

Les gains liés à la variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions ont augmenté, passant de 0,4 million de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2020 à des gains de 138,4 millions de dollars et de 39,2 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 respectivement. Les gains considérables pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 sont liés aux bons de souscription émis en faveur d'un client en juillet 2020 et aux bons de souscription négociés en bourse et aux bons de souscription négociés par la voie de placements privés émis lors de la clôture du regroupement d'entreprises, le 6 mai 2021, et ils résultent principalement de la diminution du cours de marché des capitaux propres de Lion par rapport aux évaluations précédentes.

### *Résultat net*

Le bénéfice net inscrit pour le trimestre clos 30 septembre 2021 par rapport à la perte nette inscrite pour la période correspondante de l'exercice précédent est largement attribuable à la diminution de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions et à la baisse de la rémunération fondée sur des actions (incluse dans les charges administratives et les frais de vente).

La perte nette plus élevée inscrite pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent est en grande partie attribuable à la hausse des charges administratives et des frais de vente (y compris la rémunération fondée sur des actions) et aux

coûts de transaction, en partie contrebalancés par la diminution de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions.

#### Rapprochement du BAIIA ajusté

Le tableau suivant présente un rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2021 et 2020 :

	<b>(non audité)</b> <b>Trimestres clos les</b> <b>30 septembre</b>		<b>(non audité)</b> <b>Périodes de neuf mois closes</b> <b>les 30 septembre</b>	
	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	<b>(en milliers)</b>		<b>(en milliers)</b>	
Produits des activités ordinaires	<b>11 925 \$</b>	2 613 \$	<b>34 840 \$</b>	9 918 \$
Résultat net	<b>123 013 \$</b>	(38 588) \$	<b>(71 591) \$</b>	(45 581) \$
Charges financières	<b>229</b>	1 839	<b>7 139</b>	5 603
Amortissements	<b>1 369</b>	710	<b>3 617</b>	1 749
Rémunération fondée sur des actions <sup>1)</sup>	<b>5 996</b>	32 852	<b>66 001</b>	33 388
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions <sup>2)</sup>	<b>(138 424)</b>	(444)	<b>(39 209)</b>	(444)
(Gain) perte de change <sup>3)</sup>	<b>(1 224)</b>	868	<b>(1 300)</b>	(283)
Coût de transaction et autres charges non récurrentes <sup>4)</sup>	<b>283</b>	–	<b>15 199</b>	21
Charge d'impôt sur le résultat	<b>–</b>	–	<b>–</b>	–
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>(8 757) \$</b>	(2 763) \$	<b>(20 144) \$</b>	(5 547) \$

- 1) Représente les charges hors trésorerie comptabilisées dans le cadre de l'émission et de la réévaluation à la juste valeur des options sur actions émises en faveur de participants dans le cadre du régime d'options sur actions de Lion, comme il est décrit à la note 10 des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités aux 30 septembre 2021 et 2020 et pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos à ces dates.
- 2) Représente la variation hors trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions, comme il est décrit à la note 9 des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités aux 30 septembre 2021 et 2020 et pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos à ces dates.
- 3) Représente les pertes ou (gains) hors trésorerie liés à la conversion de devises.
- 4) Représente les coûts de transaction non récurrents liés au regroupement d'entreprises, qui a été réalisé le 6 mai 2021, comme il est décrit à la note 5 des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités aux 30 septembre 2021 et 2020 et pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos à ces dates et les honoraires de professionnels liés à l'acquisition de droits de concession et d'autres honoraires de professionnels, notamment en ce qui concerne les transactions de financement, le recrutement de cadres supérieurs et d'autres éléments non récurrents inclus dans les charges administratives à l'état intermédiaire consolidé résumé non audité du résultat net pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021.

Le BAIIA ajusté pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 tient compte d'une charge de 0,7 million de dollars et de 1,6 million de dollars respectivement, liée à l'obtention d'une assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants à des conditions reflétant le statut de société cotée de Lion, ce qui est sensiblement plus élevé que les charges engagées au cours des périodes précédentes lorsque la Société était une société fermée.

## 14.0 Situation financière

Le tableau suivant présente des informations choisies relatives à la situation financière de Lion au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

	<b>(non audité)</b>	
	<b>30 septembre 2021</b>	<b>31 décembre 2020</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Trésorerie	<b>317 846 724</b>	–
Stocks	<b>89 801 661</b>	38 073 303
Actifs courants	<b>443 861 426</b>	57 656 523
Immobilisations corporelles	<b>13 594 841</b>	5 446 807
Immobilisations incorporelles	<b>68 985 267</b>	42 090 843
Total de l'actif	<b>550 965 234</b>	127 020 606
Passifs courants	<b>57 130 693</b>	105 226 066
Passifs financiers non courants <sup>1)</sup>	<b>152 461 774</b>	31 549 033
Passifs non courants	<b>161 015 105</b>	117 420 469
Total du passif	<b>218 145 798</b>	222 646 535
Total des capitaux propres (négatifs)	<b>332 819 436</b>	(95 625 929)

- 1) Représente les passifs financiers liés à la dette à long terme, aux instruments de créance convertibles, aux obligations liées aux bons de souscription d'actions et aux actions ordinaires rachetables au gré du porteur, comme l'indiquent les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de la Société pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021.

## 15.0 Flux de trésorerie

Voici un sommaire des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement de Lion pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2021 et 2020 :

	<b>(non audité)</b> <b>Trimestre clos le</b>		<b>(non audité)</b> <b>Période de neuf mois close le</b>	
	<b>30 septembre 2021</b>	30 septembre 2020	<b>30 septembre 2021</b>	30 septembre 2020
	(en milliers)		(en milliers)	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	<b>(30 745) \$</b>	(6 890) \$	<b>(81 462) \$</b>	(15 291) \$
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<b>(14 303) \$</b>	(6 020) \$	<b>(34 089) \$</b>	(11 372) \$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<b>(35) \$</b>	12 408 \$	<b>436 333 \$</b>	26 526 \$
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie en devises	<b>(1 374) \$</b>	203 \$	<b>(2 843) \$</b>	2 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	<b>(46 457) \$</b>	(299) \$	<b>317 938 \$</b>	(135) \$
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de la période	<b>317 847 \$</b>	(303) \$	<b>317 847 \$</b>	(303) \$

### *Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation*

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation se sont élevés à 81,5 millions de dollars. Les sorties de trésorerie sont liées à la perte nette de 71,6 millions de dollars de Lion attribuable aux facteurs mentionnés précédemment à la rubrique 13.0, « Résultats d'exploitation », du présent rapport de gestion, y compris des coûts de transaction de 13,7 millions de dollars, et aux variations nettes du fonds de roulement hors trésorerie de 45,1 millions de dollars, partiellement contrebalancées par des éléments hors trésorerie d'un montant net de 35,2 millions de dollars, dont 31,3 millions de dollars étaient liés à la rémunération fondée sur des actions à la charge de désactualisation et à la variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions. L'augmentation du fonds de roulement hors trésorerie est attribuable à l'augmentation des stocks, laquelle découle principalement des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement, des charges payées d'avance et des créances, contrebalancée par la hausse des fournisseurs et autres créiteurs.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation se sont chiffrés à 15,3 millions de dollars. Les sorties de trésorerie sont liées à la perte nette de 45,6 millions de dollars de Lion attribuable aux facteurs mentionnés précédemment et aux variations nettes du fonds de roulement hors trésorerie de 8,4 millions de dollars, partiellement contrebalancées par des éléments hors trésorerie de 38,7 millions de dollars, desquels 36,8 millions de dollars se rapportaient à la charge de rémunération fondée sur des actions à la charge de désactualisation et à la variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions. L'augmentation du fonds de roulement hors trésorerie est principalement attribuable à l'augmentation des stocks, partiellement contrebalancée par une diminution des créances.

### *Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement*

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement sont principalement liés aux coûts de développement inscrits à l'actif pour le développement de véhicules et de systèmes de batteries et aux dépenses d'investissement liées à l'équipement et à la machinerie, aux améliorations locatives, au mobilier et au matériel de bureau, alors que Lion continue d'investir dans son infrastructure commerciale et d'élargir ses activités de fabrication.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont augmenté, passant de 11,4 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 à 34,1 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se rapportent à l'acquisition d'immobilisations incorporelles de 26,6 millions de dollars et à des dépenses d'investissement de 9,4 millions de dollars, partiellement contrebalancées par une aide gouvernementale liée aux immobilisations incorporelles de 1,9 million de dollars. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se rapportent à l'acquisition d'immobilisations incorporelles de 9,7 millions de dollars et à des dépenses d'investissement de 2,0 millions de dollars, partiellement compensées par une aide gouvernementale liée aux immobilisations incorporelles de 0,3 million de dollars. L'acquisition des immobilisations incorporelles est en majeure partie liée aux coûts de développement inscrits à l'actif au titre du développement de véhicules et de systèmes de batteries. Les dépenses d'investissement pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 sont principalement liées aux projets d'expansion de la capacité de la Société.

### *Flux de trésorerie provenant des activités de financement*

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés à 436,3 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 et sont principalement attribuables aux produits liés à la clôture du regroupement d'entreprises et au placement privé simultané d'actions le 6 mai 2021 totalisant 505,9 millions de dollars, partiellement contrebalancés par des paiements nets sur la dette de 68,7 millions de dollars et le paiement au titre des obligations locatives de 1,7 million de dollars.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont établis à 26,5 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, ce qui est principalement attribuable à une augmentation nette de 9,0 millions de dollars de la dette à long terme et d'autres dettes, et au produit de l'émission d'instruments de créance convertibles de 18,4 millions de dollars, contrebalancés en partie par le paiement de 0,9 million de dollars au titre des obligations locatives.

## **16.0 Situation de trésorerie et sources de financement**

### *Situation de trésorerie et gestion du capital*

Au 30 septembre 2021, Lion disposait d'un solde de trésorerie de 317,8 millions de dollars. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021, Lion a inscrit des pertes d'exploitation d'un montant respectif de 16,4 millions de dollars et de 105,0 millions de dollars. Une tranche de 66,0 millions de dollars de la perte d'exploitation de 105,0 millions de dollars inscrite pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 est liée à la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie et une tranche de 13,7 millions de dollars est liée à des coûts de transaction non récurrents. La Société prévoit continuer à subir des pertes nettes à court terme, alors qu'elle poursuit l'exécution de sa stratégie de croissance. La Société prévoit continuer de subir des pertes d'exploitation à court terme, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de croissance.

La stratégie de croissance de Lion et le développement, la conception, la fabrication, la vente et l'entretien de ses véhicules sont des activités à forte densité de capital. Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation et d'investissement devraient continuer d'augmenter considérablement à mesure que Lion intensifie ses activités de fabrication pour répondre à la demande prévue, que progresse

la construction de son usine de fabrication aux États-Unis et de son usine de fabrication de batteries et de son centre d'innovation au Canada, et qu'elle acquiert de nouvelles immobilisations corporelles et poursuit le développement de son offre de produits.

Les principales sources de trésorerie de Lion utilisées dans le financement de ses activités sont ses fonds en caisse, ses volumes de vente, ses facilités de crédit, d'autres emprunts et capitaux d'emprunt et les apports de capital par les actionnaires. Lion a utilisé une partie des fonds recueillis dans le cadre du financement au moyen d'un placement privé d'actions (le « financement au moyen d'un IPAP ») pour rembourser sa dette et payer les coûts de transaction, et elle prévoit d'utiliser une partie importante des fonds restants (y compris ceux recueillis dans le cadre du regroupement d'entreprises) pour financer sa stratégie de croissance à l'avenir, y compris l'établissement de son usine de fabrication aux États-Unis et de son usine de fabrication de batteries et de son centre d'innovation au Canada. Voir la section « *Risque de liquidité* » de la rubrique 17.0, « Gestion des risques financiers » du présent rapport de gestion.

#### *Convention de crédit auprès d'un syndicat bancaire*

Le 11 août 2021, la Société a conclu une nouvelle convention de crédit avec un syndicat de prêteurs représenté par la Banque Nationale du Canada en tant qu'agent administratif et agent au titre de la garantie et comprenant la Banque de Montréal et Valeurs mobilières Desjardins (la « convention de crédit renouvelable »). La convention de crédit renouvelable prévoit une facilité de crédit renouvelable engagée d'un montant de principal maximal de 100 000 000 \$. Cette facilité de crédit porte intérêt à un taux variable fondé sur le taux préférentiel canadien ou le taux CDOR et/ou le taux des acceptations bancaires si les prélèvements sont effectués en dollars canadiens, ou sur le taux de base américain ou le LIBOR si les prélèvements sont effectués en dollars américains, plus la marge applicable s'il y a lieu. Les obligations découlant de la convention de crédit renouvelable sont garanties par une sûreté, une hypothèque et un privilège de premier rang visant la quasi-totalité des biens et des actifs de Lion et de certaines de ses filiales existantes (sous réserve de certaines exceptions et limitations). La convention de crédit renouvelable prévoit certains engagements habituels de faire ou ne pas faire ainsi que certaines restrictions concernant les activités de Lion et de ses filiales, sous réserve de certaines exceptions, de certains paniers et de certains seuils. La convention de crédit renouvelable prévoit également les cas de défaut habituels, dans chaque cas, sous réserve des délais de grâce, des paniers et des seuils d'importance habituels. Enfin, la convention de crédit renouvelable exige également que Lion maintienne certains ratios financiers. Au 30 septembre 2021, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité.

#### *Entente de financement auprès d'Investissement Québec*

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Société a conclu une entente pour un emprunt garanti portant intérêt auprès d'Investissement Québec (l'« emprunt IQ ») relatif à la construction des projets liés à l'usine de fabrication de batteries et au centre d'innovation dans la province de Québec. L'emprunt IQ prévoit un financement pouvant aller jusqu'à 50 000 000 de dollars canadiens, dont une tranche pouvant aller jusqu'à 30 % du montant déboursé peut être non remboursable si certaines conditions liées à la Société et aux activités des installations de l'usine de fabrication de batteries et du centre d'innovation sont remplies. L'emprunt IQ porte intérêt à un taux fixe correspondant au coût des fonds pour Investissement Québec à la date du premier prélèvement sur l'emprunt qui sera effectué et est remboursable sur une période de 15 ans à compter de cette date. L'emprunt IQ prévoit certains engagements de faire ou ne pas faire, y compris des clauses restrictives liées au personnel de la Société, à son exploitation, à ses activités de R et D et à l'emplacement de son siège social dans la province de Québec ainsi que certaines clauses restrictives financières. Les obligations découlant de l'emprunt IQ sont garanties par une sûreté, une hypothèque et un privilège visant la quasi-totalité des biens et des actifs de la Société et de certaines de ses filiales (sous réserve de certaines exceptions et limitations). Au 30 septembre 2021, aucun montant n'avait été prélevé sur l'emprunt IQ.

#### *Entente de financement auprès du Fonds stratégique pour l'innovation du Gouvernement du Canada*

Le 19 août 2021, la Société a conclu une entente pour un emprunt non garanti ne portant pas intérêt auprès du Fonds stratégique pour l'innovation du Gouvernement du Canada relatif à la construction des projets

liés à l'usine de fabrication de batteries et au centre d'innovation dans la province de Québec (l'« emprunt FSI »). L'emprunt FSI prévoit un financement pouvant aller jusqu'à 49 950 000 de dollars canadiens, dont une tranche pouvant aller jusqu'à 30 % du montant déboursé peut être non remboursable si certaines conditions liées à la Société et aux activités des installations de l'usine de fabrication de batteries et du centre d'innovation sont remplies. L'emprunt FSI est remboursable sur une période de 15 ans débutant en 2026. L'emprunt FSI prévoit certains engagements de faire ou ne pas faire, y compris des clauses restrictives liées au personnel de la Société, à son exploitation, à ses activités de R et D et à l'emplacement de son siège social au Canada. Au 30 septembre 2021, aucun montant n'avait été prélevé sur l'emprunt SFI.

#### *Contrat d'emprunt de Finalta*

Le 6 mai 2021, Lion a conclu un nouveau contrat d'emprunt avec Finalta Capital Fund, L.P. (« Finalta ») (« le contrat d'emprunt de Finalta »), qui modifie et retire intégralement les deux (2) contrats d'emprunt conclus précédemment avec Finalta, en tant que prêteur, pour financer certains crédits d'impôt remboursable et certaines subventions au titre de certains programmes gouvernementaux. Voir les rubriques « Description of Certain Indebtedness – Loan Agreement with Finalta Capital Fund, L.P. – December 2018 » (« Description de certaines dettes – Contrat d'emprunt avec Finalta Capital Fund, L.P. – Décembre 2018 ») et « Description of Certain Indebtedness – Loan agreement with Finalta Capital Fund, L.P. – May 2020 » (« Description de certaines dettes – Contrat d'emprunt avec Finalta Capital Fund, L.P. – Mai 2020 ») dans le prospectus canadien et la déclaration d'inscription. Au 30 septembre 2021, l'encours des emprunts régis par le contrat d'emprunt de Finalta s'élevait à 10 512 351 \$.

Le contrat d'emprunt de Finalta prévoit une facilité d'emprunt combinée d'un montant en principal maximal d'environ 13 500 000 dollars canadiens et porte intérêt au taux de 7,50 % par année. Le contrat d'emprunt de Finalta vient à échéance le 31 mai 2022 et pourrait être prolongé d'un (1) an. Les obligations qui en découlent sont garanties par une sûreté, une hypothèque et un privilège de premier rang sur les crédits d'impôt et les subventions gouvernementales et par une sûreté, une hypothèque et un privilège de rang inférieur sur la quasi-totalité des autres biens et actifs.

Le contrat d'emprunt de Finalta comprend certaines restrictions et clauses restrictives habituelles sur les activités de Lion, sous réserve de certaines exceptions et de certains paniers et seuils. Le contrat d'emprunt de Finalta prévoit également les cas de défaut habituels, dans chaque cas, sous réserve des délais de grâce, des paniers et des seuils d'importance habituels. À la survenance et pendant la continuation d'un cas de défaut, Finalta aurait le droit d'exiger le remboursement immédiat de tous les montants qui lui sont dus aux termes du contrat d'emprunt de Finalta ou elle pourrait exercer ses autres droits ou recours.

#### *Convention de crédit auprès de la Banque Nationale du Canada*

Le 25 février 2019, Lion a conclu avec la Banque Nationale du Canada une convention de crédit qui a été modifiée le 23 septembre 2019, le 15 mai 2020, le 25 août 2020, le 2 décembre 2020 et le 18 décembre 2020 (la « convention de crédit »). La convention de crédit visait les facilités de crédit suivantes : (i) une facilité de crédit renouvelable d'exploitation de 27 489 000 \$ (35 millions de dollars canadiens), (ii) un emprunt à terme de 35 343 000 \$ (45 millions de dollars canadiens) et (iii) un emprunt à terme supplémentaire de 7 854 000 \$ (10 millions de dollars canadiens). La facilité de crédit à l'exploitation renouvelable comprenait une sous-facilité pour les lettres de crédit dont le plafond global était de 392 700 \$ (500 000 dollars canadiens) (ou l'équivalent dans d'autres devises approuvées). Dans le cadre de la conclusion du regroupement d'entreprises et du financement au moyen d'un IPAP, Lion a entièrement remboursé les sommes dues aux termes de la convention de crédit, de sorte que cette convention de crédit ainsi que toutes les garanties connexes ont été résiliées.

### *Instruments convertibles auprès d'Investissement Québec*

*Emprunt convertible de mars 2020.* En mars 2020, Lion a effectué un financement de 3 741 675 \$ (5 000 000 de dollars canadiens) par l'émission de l'emprunt convertible à Investissement Québec. L'emprunt convertible avait une date d'échéance initiale du 3 mars 2025 et portait intérêt à un taux annuel de 7,5 %, les intérêts étant payables à la date d'échéance. Dans le cadre de la conclusion du regroupement d'entreprises, l'emprunt convertible a été entièrement remboursé.

*Débeture convertible de septembre 2020.* En septembre 2020, Lion a effectué un financement de 15 340 000 \$ (20 000 000 de dollars canadiens) par l'émission de la débeture convertible à Investissement Québec. La date d'échéance initiale de la débeture convertible était le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et portait intérêt à un taux de 15 % par année pour la première année et de 18 % par la suite, sous réserve des conditions qui y étaient énoncées. Dans le cadre de la conclusion du regroupement d'entreprises et du financement au moyen d'un IPAP, la débeture convertible a été entièrement remboursée.

### *Arrangements hors bilan*

Au cours des périodes présentées, Lion n'a pas eu de relations avec des organisations non consolidées ou des partenariats financiers, comme des entités de financement structuré ou des entités ad hoc, qui ont été établis dans le but de faciliter les arrangements hors bilan.

### *Information sur les actions en circulation*

Au 10 novembre 2021, les actions, bons de souscription, options sur actions et unités d'actions restreintes (« UAR ») émis et en circulation de la Société s'établissaient comme suit :

- 189 467 612 actions ordinaires de Lion, inscrites à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de New York (NYSE) sous le symbole « LEV »;
- 27 111 731 bons de souscription de Lion, inscrits à la TSX sous le symbole « LEV.WT » et à la NYSE sous le symbole « LEV WS »;
- le bon de souscription client déterminé qui, sous les réserves d'usage relatives à son acquisition, pourra être exercé à concurrence de 35 350 003 actions ordinaires de Lion au comptant (voir la section « *Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions* » de la rubrique 12.0, « *Éléments des résultats d'exploitation* » du présent rapport de gestion). La partie du bon de souscription client déterminé qui est acquise en date du présent rapport peut être exercée à l'égard de 5 302 511 actions ordinaires;
- options sur actions visant 9 685 449 actions ordinaires;
- 28 798 UAR, chacune représentant le droit de recevoir une action ordinaire.

## **17.0 Gestion des risques financiers**

Lion est exposée à divers risques du fait de ses instruments financiers. Les principaux types de risque sont le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. Bien que Lion puisse, à l'occasion, conclure des contrats de couverture, toute variation de la juste valeur des contrats pourrait être compensée par une variation de la valeur sous-jacente des transactions faisant l'objet d'une couverture. Lion ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins de spéculation et ne vend pas d'options. De plus, actuellement, Lion n'a pas de contrats de couverture à l'égard de toutes les devises dans lesquelles elle exerce ses activités.

### *Risque de crédit*

Lion est exposée au risque de crédit en raison de l'octroi de créances à ses clients. Cette exposition au risque de crédit se limite toutefois à la valeur comptable des actifs financiers inscrits dans l'état consolidé de la situation financière. Lion surveille régulièrement les défauts de paiement de ses clients et autres contreparties, qu'ils soient repérés séparément ou collectivement, et intègre cette information à ses

mécanismes de contrôle du risque de crédit. Elle obtient et consulte également des notations de crédit ou des rapports externes concernant ses clients et autres contreparties lorsqu'ils peuvent être recueillis à des coûts raisonnables. Lion a pour politique de faire affaire uniquement avec des contreparties solvables. La direction de la Société estime que tous les actifs financiers qui ne sont pas en souffrance ni dépréciés bénéficient d'une bonne qualité du crédit. Lion n'a enregistré aucune créance irrécouvrable importante à ce jour.

#### *Risque de change*

Lion présente ses états financiers en dollars américains, mais sa monnaie fonctionnelle est le dollar canadien et la majorité de ses transactions sont effectuées en dollars canadiens. Lion est exposée au risque de change du fait que sa trésorerie, ses créances clients et autres débiteurs, ses emprunts, ses obligations liées aux bons de souscription ainsi que ses fournisseurs et autres créditeurs sont libellés en devises, principalement en dollars américains.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Lion est exposée au risque de taux d'intérêt à l'égard d'actifs financiers et de passifs financiers portant intérêt à taux fixes et à taux variables. En outre, les facilités de crédit aux termes du contrat d'emprunt de Finalta portent intérêt à taux fixes et, par conséquent, Lion est exposée au risque de variation de la juste valeur résultant des variations des taux d'intérêt.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque que Lion soit incapable d'honorer ses obligations. Grâce aux fonds obtenus dans le cadre du regroupement d'entreprises et du financement au moyen d'un IPAP, le risque que Lion soit dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations à court terme est considérablement réduit. Lion prévoit utiliser une partie importante de ses soldes de trésorerie actuels pour financer sa stratégie de croissance au cours des périodes à venir. La capacité de Lion d'avoir accès à des capitaux supplémentaires au besoin n'est pas garantie et, si elle n'a pas accès à des capitaux au moment et en quantité nécessaires, elle pourrait être tenue de retarder, de réduire ou d'abandonner la totalité ou une partie de sa stratégie de croissance, y compris les ajouts prévus à son usine de fabrication actuelle, de même que la construction prévue de son usine de fabrication à grande échelle aux États-Unis ainsi que de son usine d'assemblage de batteries et de son centre d'innovation.

### **18.0 Méthodes comptables, estimations et jugements comptables et nouvelles normes comptables n'ayant pas encore été appliquées**

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la note 3 de nos états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et dans le rapport de gestion connexe inclus dans le prospectus canadien et la déclaration d'inscription ainsi que dans le rapport de gestion du trimestre clos le 31 mars 2021 déposé par la Société sur SEDAR. La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction formule des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées de manière continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toutes les périodes futures concernées.

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de la Société pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 ont été établis conformément aux IFRS selon les principales méthodes comptables et bases d'évaluation qui étaient en vigueur le 30 septembre 2021. Celles-ci ont été utilisées pour toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés. Lors de l'établissement des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités au 30 septembre 2021 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date, la Société a appliqué les mêmes méthodes

comptables que celles présentées à la note 3 de ses plus récents états financiers consolidés annuels audités inclus dans le prospectus canadien et la déclaration d'inscription.

#### *Traitement comptable du regroupement d'entreprises*

La Société a traité le regroupement d'entreprises comme une opération portant sur les capitaux propres équivalente à l'émission d'actions de la Société en échange des actifs monétaires nets de NGA. Le regroupement d'entreprises ne constituait pas un regroupement d'entreprises selon la définition d'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, puisque NGA est une entité non opérante qui ne répond pas à la définition d'une entreprise selon IFRS 3. Ainsi, lors de la réalisation du regroupement d'entreprises, chaque action ordinaire de NGA en circulation détenue par un actionnaire de NGA a été échangée contre une action ordinaire nouvellement émise de la Société et chaque bon de souscription en circulation permettant d'acquérir des actions ordinaires de NGA a été converti en un bon de souscription permettant d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 11,50 \$ l'action. Au total, 39 911 231 actions ordinaires ont été émises en échange des actions ordinaires de NGA en circulation et 27 111 741 bons de souscription de NGA ont été convertis en 27 111 741 bons de souscription de la Société. Ces bons de souscription sont classés comme un passif et sont évalués à leur juste valeur. En conséquence, la Société a consolidé les éléments suivants à la date de clôture du regroupement d'entreprises :

- un montant de trésorerie de 308 232 870 \$;
- des fournisseurs et autres créditeurs de 1 655 636 \$;
- des passifs au titre de bons de souscription émis ayant une juste valeur de 169 452 859 \$;
- le capital social émis de 137 124 375 \$.

Dans le cadre de la conclusion du regroupement d'entreprises, la Société a déposé des statuts de modification et de consolidation avec prise d'effet en date du 6 mai 2021, qui prévoyaient notamment la création d'un nombre illimité d'actions privilégiées et donnaient effet à un fractionnement d'actions selon un ratio de 1:4,1289. Par conséquent, les actions, options sur actions, bons de souscription et informations par action présentés dans le présent rapport de gestion ont été rajustés pour refléter le fractionnement d'actions rétroactivement pour toutes les périodes présentées.

#### *Jugements importants exercés par la direction lors de l'application des méthodes comptables*

Les jugements importants que la direction a exercés lors de l'application des méthodes comptables et qui ont l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

- inscription à l'actif des immobilisations incorporelles développées en interne;
- comptabilisation des actifs d'impôt différé.

#### *Principales sources d'incertitude relative aux estimations*

Les principales sources d'incertitude relative aux estimations qui présentent un risque important de donner lieu à un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs durant le reste de l'exercice sont les suivantes :

- crédits d'impôt à recevoir;
- dépréciation des actifs non financiers;
- contrats de location;
- durées d'utilité des actifs amortissables;
- stock;
- évaluation de la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des obligations liées aux bons de souscription d'actions.

Pour de plus amples renseignements sur les aspects nécessitant le recours à des estimations et à des jugements par la direction, veuillez vous reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui sont inclus dans le prospectus canadien et dans la déclaration d'inscription, ou aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de la Société pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 et au rapport de gestion connexe déposés sur SEDAR.

### *Nouvelles normes comptables n'ayant pas encore été appliquées*

#### Modifications d'IAS 1 Présentation des états financiers

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à IAS 1 *Présentation des états financiers*, dans le but d'apporter des éclaircissements sur la façon de déterminer si les dettes et autres passifs doivent être classés comme courants ou non courants. Les modifications (qui ne touchent que la présentation des passifs à l'état de la situation financière) précisent que le classement des passifs comme courants ou non courants doit être fondé sur les droits existants à la clôture de la période de présentation de l'information financière de différer le règlement pour au moins 12 mois, et elles précisent que seuls les droits en place à la clôture de la période de présentation de l'information financière doivent influencer sur le classement d'un passif, que la probabilité que l'entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif n'a pas d'incidence sur le classement du passif et qu'on entend par « règlement » le transfert à la contrepartie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et devront être appliquées de manière rétrospective. L'application anticipée est autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

### **19.0 Statut de nouvelle société à forte croissance**

Selon la définition donnée au paragraphe 102(b)(1) de la loi sur la création d'emplois des États-Unis (JOBS Act), Lion est une nouvelle société à forte croissance (« **SFC** »). Ainsi, Lion peut se prévaloir et dépend de certaines dispenses et obligations d'information réduites en vertu de cette loi, y compris la dispense des exigences de produire une attestation de l'auditeur en ce qui concerne le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'article 404(b) de la loi américaine Sarbanes-Oxley.

Lion continuera d'être considérée comme SFC en vertu de la JOBS Act jusqu'à la plus rapprochée des dates suivantes : (i) le dernier jour de l'exercice au cours duquel le montant brut annuel de ses produits des activités ordinaires s'élève à au moins 1,07 milliard de dollars (indexé pour tenir compte de l'inflation), (ii) la date à laquelle elle a émis une somme de plus de un milliard de dollars de titres de créance non convertibles au cours de la dernière période de trois ans, (iii) le dernier jour de l'exercice suivant le cinquième anniversaire de la date de clôture du regroupement d'entreprises ou (iv) lorsqu'elle est considérée comme un déposant par anticipation important (« large accelerated filer »), ce qui a trait au moment où : 1) la valeur de marché totale des actions ordinaires votantes et non votantes de ses titres de capitaux propres détenues par des sociétés autres que des affiliées est supérieure à 700 millions de dollars le dernier jour ouvrable de son deuxième trimestre clos le plus récemment, 2) la Société a été soumise aux obligations des articles 13a) et 15 b) de la Securities Exchange Act of 1934 des États-Unis, dans sa version modifiée (l'« Exchange Act ») pour une période d'au moins 12 mois civils, 3) la Société a déposé au moins un rapport annuel en vertu des articles 13a) ou 15 d) de l'Exchange Act, et 4) la Société ne remplit pas les conditions requises pour se prévaloir des obligations pour les petites sociétés présentant de l'information financière (« smaller reporting companies ») telles qu'elles sont définies dans l'Exchange Act.

## 20.0 Contrôle interne à l'égard de l'information financière

### *Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information*

Sous la supervision et avec la participation de la direction de la Société, notamment son président et fondateur et son vice-président directeur et chef des finances, la Société a évalué l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information, au sens des règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la Securities Exchange Act of 1934 des États-Unis, dans sa version modifiée (l'« Exchange Act »), à la clôture du trimestre clos le 30 septembre 2021. Selon cette évaluation, le président et fondateur et le vice-président directeur et chef des finances de la Société ont conclu que, au 30 septembre 2021, à la clôture de la période couverte par le présent rapport, les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces.

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information que l'émetteur est tenu de communiquer dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'il dépose ou transmet en vertu de la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée dans les délais prévus par cette législation, et comprennent les contrôles et procédures conçus pour garantir que l'information que l'émetteur doit divulguer est accumulée et communiquée à la direction de l'émetteur, y compris à ses dirigeants signataires, de sorte que les décisions relatives aux informations à fournir puissent être prises en temps opportun.

### *Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière*

Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au cours du trimestre clos le 30 septembre 2021 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

### *Évaluation faite par la direction du contrôle interne à l'égard de l'information financière*

La Société n'est pas tenue d'inclure un rapport sur l'évaluation faite par la direction sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière et ce, jusqu'à son rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## 21.0 Statut d'émetteur privé étranger

Lion est admissible à titre d'émetteur privé étranger, comme ce terme est défini dans les règles de la SEC. Même après que Lion ne sera plus admissible en tant que SFC, tant qu'elle continuera d'être admissible en tant qu'émetteur privé étranger en vertu des règles de la SEC, elle sera dispensée de certaines obligations applicables aux sociétés ouvertes nationales des États-Unis, y compris les suivantes :

- les règles obligeant les émetteurs nationaux de publier des états financiers établis selon les PCGR des États-Unis;
- les articles de l'Exchange Act régissant la sollicitation de procurations, les consentements et les autorisations relatifs à l'inscription de valeurs inscrites en vertu de cette loi;
- les articles de l'Exchange Act exigeant des initiés qu'ils déposent des rapports publics sur la propriété de leurs actions et leurs activités de négociation sur celles-ci et la responsabilité des initiés qui profitent des négociations faites dans un court laps de temps;
- les règles de l'Exchange Act exigeant le dépôt auprès de la SEC de rapports trimestriels sur formulaire 10-Q contenant des états financiers non audités et d'autres informations précisées et de rapports courants sur formulaire 8-K s'il se produit un événement important précisé;
- les règles de divulgation sélective par les émetteurs de renseignements importants qui ne relèvent pas du domaine public en vertu du règlement sur la divulgation loyale (Regulation FD).

Nonobstant ces dispenses, Lion déposera auprès de la SEC, dans les quatre mois suivant la fin de chaque exercice, ou dans le délai applicable prescrit par la SEC ou la législation canadienne sur les valeurs

mobilières, un rapport annuel sur formulaire 20-F qui contiendra des états financiers audités par un cabinet d'experts-comptables indépendants.

Lion peut tirer parti de ces dispenses tant qu'elle demeure un émetteur privé étranger. Lion cesserait d'être un émetteur privé étranger lorsque plus de 50 % de ses titres avec droit de vote sont détenus par des résidents des États-Unis et que l'une des trois conditions suivantes est présente : (i) ses dirigeants ou ses administrateurs sont en majorité des citoyens ou des résidents des États-Unis, (ii) plus de 50 % de ses actifs sont situés aux États-Unis ou (iii) son entreprise est administrée principalement aux États-Unis.

Les émetteurs privés étrangers aussi bien que les SFC sont également dispensés de certaines règles de divulgation plus contraignantes en ce qui concerne la rémunération des dirigeants. Par conséquent, même si Lion n'est plus admissible en tant que SFC, mais est toujours admissible à titre d'émetteur privé étranger, elle continuera d'être dispensée des règles de divulgation plus contraignantes relatives à la rémunération applicables aux sociétés qui ne sont ni des SFC ni des émetteurs privés étrangers.

De plus, du fait que Lion est admissible en tant qu'émetteur privé étranger en vertu des règles de la SEC, elle est autorisée à se prévaloir des pratiques de gouvernance des sociétés applicables au Canada (son territoire de constitution) au lieu de certaines exigences de la NYSE régissant la gouvernance des sociétés qui, autrement, s'appliqueraient à Lion. Par exemple, en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le conseil d'administration de Lion ne doit pas obligatoirement être composé d'un nombre majoritaire d'administrateurs indépendants répondant aux exigences d'inscription de la NYSE. De plus, en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, Lion n'est pas tenue de constituer un comité de rémunération ou un comité des candidatures composé uniquement d'administrateurs indépendants.

Si, à quelque moment que ce soit, Lion cesse d'être un émetteur privé étranger, elle prendra les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences de la SEC et de la NYSE, notamment en nommant un nombre majoritaire d'administrateurs indépendants à son conseil d'administration et en constituant un comité de rémunération et un comité des candidatures composés uniquement d'administrateurs indépendants, sous réserve d'une période d'application graduelle autorisée.

### **Information supplémentaire**

Il est possible de consulter de l'information supplémentaire sur Lion sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur Edgar à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).